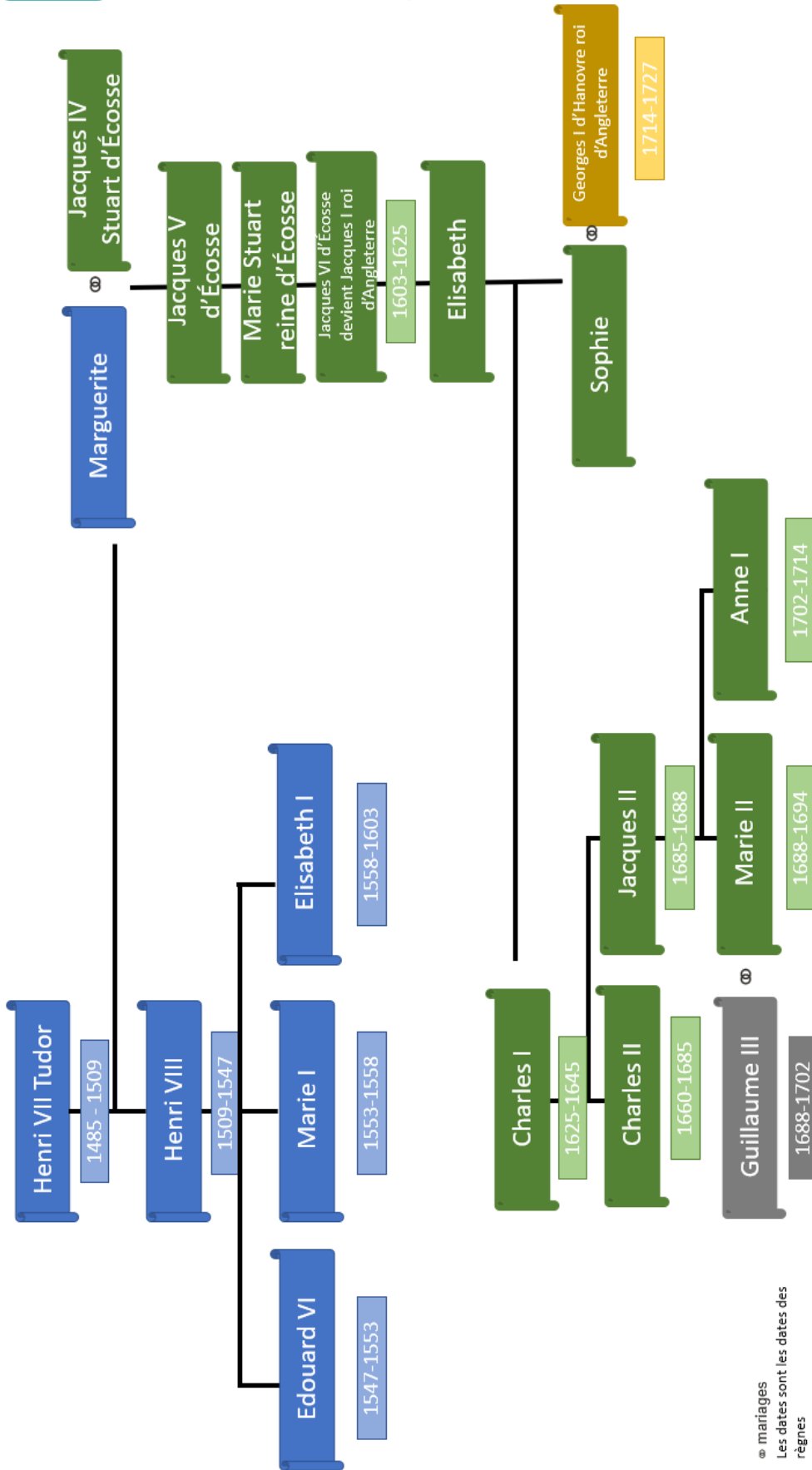




ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE – Pouvoir royal en Angleterre COMPÉTENCE 2 – CRITIQUER

Au Royaume-Uni, le roi Charles III (1948-) succède à sa mère, la reine Elizabeth II (1926-2022), qui régna plus de 70 ans sur le pays. Si les monarques d'aujourd'hui n'interviennent pas dans les affaires politiques, cela n'a pas toujours été le cas...

Tu t'intéresses à l'évolution du pouvoir en Angleterre depuis le règne d'Élisabeth I^{re} (1558-1603) jusqu'à celui de Charles I^{er} (1625-1645). Parmi les documents proposés, DÉTERMINE ceux qui sont pertinents pour ta recherche et VÉRIFIE la fiabilité de ces derniers.





Document 1

Le gouvernement dépend entièrement de la Reine [Élisabeth I^{re}] qui s'est établi une merveilleuse obéissance avec un grand esprit et amour du peuple. Le Parlement a eu anciennement beaucoup d'autorité en ce Royaume-là. Mais aujourd'hui, il suit partout où la Reine veut, parce que les [hauts dignitaires ecclésiastiques] dépendent d'elle ; les barons sont en petit nombre qui lui oseraient déplaire. Et le peuple a senti tant de douceur et de commodité de son règne qu'il consent à tout ce qu'elle désire. Elle est Princesse qui a beaucoup d'esprit, courageuse et ornée de beaucoup de grandes qualités. Elle entend fort bien les affaires de son royaume et n'ignore pas celles des voisins et en juge sainement.

Source : VAIR G. (du), *Advis sur la constitution de l'Etat d'Angleterre*, 1596 (cité dans FILLIETTE K., « Révolutions et lutte contre l'Absolutisme en Angleterre, XVI-XVII^e siècle » dans *clio-texte.clionautes.org*, juillet 2015).

Document 2



Source : LOO C. A. (van), *Portrait de l'impératrice de Russie Élisabeth I^{re}*, huile sur toile, 146 cm x 113,5 cm, 1760.

Document 3

L'acte d'accusation du Parlement [anglais] :

« Ledit Charles Stuart, admis au trône d'Angleterre, avait été en conséquence investi d'un pouvoir limité pour gouverner par et selon les lois du pays [...] pour le bien et l'avantage du peuple, et pour la conservation de ses droits et libertés ; néanmoins, dans l'intention perverse d'ériger en sa personne un pouvoir illimité et tyrannique [...], et de détruire les droits et libertés du peuple [...] Charles Stuart [...] a traîtreusement et malicieusement pris les armes contre le présent Parlement et le peuple qu'il représente [...]. Et cette guerre cruelle et dénaturée [...] a causé l'effusion du sang innocent de beaucoup d'hommes libres dans la nation et la ruine de nombreuses familles, a épuisé le Trésor public [...]. »

La réponse du roi :

« Rappelez-vous que je suis votre roi, votre roi légitime ; songez quels péchés vous amassez sur vos têtes [...]. Je vous dis que l'Angleterre n'a jamais été un royaume électif ; qu'elle est depuis près de mille ans un royaume héréditaire. [...] C'est à moi de défendre la liberté de mon peuple plus qu'à aucun de ceux qui sont venus ici pour être mes prétendus juges. Faites-moi connaître par quelle autorité légitime, je suis ici et je vous répondrai. Autrement, je ne répondrai pas [...]. »

Source : *Compte rendu du procès de Charles Stuart*, Londres, audience du 20 janvier 1649 (cité dans CHAMOULARD A. (dir.), *Histoire 2^{nde}*, Belin, 2019, p. 202).



Biographies



Guillaume du VAIR (1556-1621) : magistrat, orateur et moraliste français. Conseiller au Parlement, rallié à Henri IV, roi de France (1572-1610), il devient garde des Sceaux en 1615 et évêque de Lisieux en 1616.

Charles STUART (1600-1649) : monarque absolu, il s'oppose au Parlement anglais et tente d'imposer des réformes religieuses à ses sujets. À l'issue d'une guerre civile opposant ses partisans à ceux du Parlement, il sera vaincu, capturé et jugé pour tyrannie.

Charles André van LOO (1705-1765) : peintre français issu d'une famille d'origine néerlandaise. Sa formation est aussi italienne que française. En effet, la famille van Loo s'est installée dans le Sud de la France, sur la côte méditerranéenne, et la proximité de l'Italie facilite les échanges. À la mort de son père, en 1712, Charles n'a que sept ans. Il est élevé par son frère, Jean-Baptiste van Loo (1684-1745), également peintre, qui l'emmène en Italie (Turin, Rome) pour deux longs séjours en 1712-1715 et 1716-1718. Outre l'apprentissage auprès de son frère, il reçoit l'enseignement de Benedetto Luti (1666-1724), peintre du courant baroque.



ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE – Pouvoir royal en Angleterre COMPÉTENCE 3 – SYNTHÉTISER

Élisabeth I^{re} et Charles I^{er} ont visiblement un rapport différent avec les affaires politiques de celui de leurs lointains successeurs Elizabeth II et Charles III. En analysant les documents précédents ainsi que les documents suivants et en faisant appel à tes connaissances, RÉDIGE une courte synthèse dont le thème est : « Pourquoi peut-on dire qu'entre le XVI^e et le XVII^e s. les monarques anglais tentent d'instaurer un régime absolutiste ? »

Document 4

1558-1603 : Règne d'Elizabeth I^{re}.

1559 : *Act of Uniformity* qui généralise de nouveau l'usage du Prayer Book et confirme la compétence du Parlement en matière religieuse. Retour à une politique anglicane stricte et le monarque britannique est de nouveau le gouverneur suprême de l'Église anglicane (*Act of Supremacy*). [...]

Vers 1560 : Thomas Smith écrit *De Republica Anglorum: the Maner of Gouvernement or Policie of the Realme of England*. Le gouvernement de l'Angleterre est présenté comme mixte. Le Parlement représente le royaume et le roi en est une partie intégrante. [...] Le monarque demeure au centre du pouvoir en conservant un veto sur les textes adoptés par le Parlement en refusant le sceau royal (Élisabeth l'utilisera 34 fois). [...]

1603-1625 : Règne de Jacques VI d'Écosse (Jacques I^{er} d'Angleterre). [...]

1610 : Le Parlement se réunit et voit l'opposition du roi face au contrôle du Parlement sur les finances du royaume. [...] Jacques I^{er} dissout le Parlement et s'appuie sur la City pour les finances courantes. [...]

1614 : Parlement Stérile. [...]

1625-1649 : Règne de Charles I^{er}. Le Parlement n'est plus convoqué au début du règne (« les onze années de tyrannie ») et le conseil privé se renforce par l'apparition de commissions permanentes. [...]

1626 : Le Parlement, réuni pour accorder de nouveaux impôts à la Couronne, met en accusation Buckingham. Le roi dissout le Parlement pour le protéger. [...]

1628 : Le Parlement présente au roi la *Petition of Right* qui critique le recours à l'emprunt forcé, les arrestations arbitraires et la loi martiale. Le texte a peu de portée. [...]

1642 : Charles I^{er} tente de soumettre ses opposants parlementaires par la force en pénétrant dans les Communes avec une milice armée. Il échoue en raison de l'opposition du Parlement qui adopte des mesures matérielles contre le roi. [...]

1642-1646 : Guerre civile, « Guerre des Trois Royaumes », en Écosse (guerres des Évêques), en Irlande (rébellion catholique) et en Angleterre (entre le Parlement et le roi). [...]

1645 : Victoire des troupes parlementaires (New Model Army soutenue par les Écossais qui ont conclu un accord avec Pym) à Naseby où s'illustrent Thomas Fairfax et Olivier Cromwell.

27 avril 1646 : Charles I^{er} se rend.

Source : ANTOINE A., « Chronologie raisonnée de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, de la Grande-Bretagne, puis du Royaume-Uni » dans *Jus politicum. Revue de droit politique*, Dalloz, 2015.

Document 5

C'est à juste titre que l'on appelle les rois des dieux, car ils exercent sur terre une puissance qui ressemble au pouvoir divin. Considérez les attributs de Dieu et vous les reconnaîtrez dans la personne du roi. Dieu a le pouvoir de créer ou de détruire, de faire ou de défaire selon son bon plaisir, de donner la vie ou la mort, de juger tout le monde sans rendre aucun compte. Les rois possèdent pareil pouvoir. La fortune de leurs sujets dépend de leur bon plaisir ; ils peuvent élever ou abaisser, disposer du droit de vie et de mort, juger tous leurs sujets sans avoir de compte à rendre sauf à Dieu.

Jacques I^{er}, *Discours inaugural au Parlement*.



Document 6

Les rois sont justement appelés dieux, car ils exercent une ressemblance de la puissance divine. Car si vous considérez les attributs de Dieu, vous verrez comme ils se trouvent dans la personne d'un roi [...]. De même qu'il est impie et sacrilège de porter un jugement sur les actes de Dieu, de même il est téméraire et inconvenant pour un sujet de critiquer les mesures prises par le roi.

Jacques I^{er}, *Discours inaugural au Parlement*.

Document 7

Il n'y a qu'un moyen d'édifier un pouvoir commun, capable de défendre les sujets d'un État contre une invasion étrangère et les méfaits d'un autre pouvoir, et par là de les protéger afin que leur propre travail et les produits de la terre leur permettent de se nourrir et de vivre heureux : c'est conférer tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une seule assemblée d'hommes, pouvant résumer toutes leurs volontés, par la pluralité des voix, en une seule : c'est-à-dire désigner un seul homme, ou une assemblée d'hommes, pour porter leurs personnes ; et que chacun se reconnaisse, et en convienne, comme l'auteur de tout ce que son représentant fera ou aura fait faire en ce qui concerne la paix ou le salut commun ; et de cette façon soumettre leurs volontés chacun à la sienne, et leurs jugements au sien. C'est plus qu'un consentement, ou une entente, c'est une réelle union d'eux tous en une seule et même personne, par un contrat passé de chacun à chacun [...]. Cette personne est appelée souverain, et dite avoir le « pouvoir souverain » ; en outre, chacun est son sujet.

HOBBS T., *Léviathan*, 1651.